

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUN 2021

Le jeudi 10 juin deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
102	37+17	54
Quorum		52
Total des voix (P53 +R33)		86
Majorité absolue		44

ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Guy ALBRAND , délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme.	Marie-Laurence ANZALONE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Roland CARLIER , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Christian CHIAPPELLA , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Mme	Elisabeth CLAUZIER , déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
MM.	Louis-Pierre FABRE , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme.	Sylvie GREGOIRE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Patrick HEYRIES , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Philippe IZOARD , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Gérard JUSTINESY , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Olivier LEDEY , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Gilles MEGIS , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Juan MORENO , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Jacques NATTA , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
Mme.	Isabelle PORTEFAIX , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Alain ROUX , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme.	Mireille SUEUR , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Nicolas TRABUC , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Pierre-Yves VADOT , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

Mmes.	Nathalie CZIMER-SYLVESTRE , déléguée du Conseil Régional Sud PACA
	Hélène GENTE-CEAGLIO , déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
M.	Serge SARDELLA , délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme.	Noëlle TRINQUIER , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

7 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Jean-Marc LUNEL**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
Bruno MALGAT, délégué de Mison, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
- Mme.** **Marie-Christine LAZARO**, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- M.** **Philippe BATOUX**, délégué de Mérindol, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- Mme.** **Cécile SORRIBAS**, déléguée de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- MM.** **Vincent DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Bernard ALLAMELLE, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme.** **Sylvie BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
- MM.** **Jean-Marc BRABANT**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jacques NATTA
Jean-Louis BROCHIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Gérard JUSTINESY
Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Gilles MEGIS
- Mmes.** **Martine CESARI**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par David FOURNIER
Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
- MM.** **Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Patrick HEYRIES
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
Jean-Pierre SERRUS, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Pierre-Yves VADOT
Robert TCHOBDRENOVITCH, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis
- Mme.** **ROBERT**
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- MM.** **Robert GAY**, délégué du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence Vaucluse par Serge SARDELLA
Stéphane SAUVAGEON, délégué du Conseil Régional Sud PACA par Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
- Mme.** **Patricia SAEZ**, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO
- M.** **Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Noëlle TRINQUIER

2 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Rémi ODDOU**, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Bruno MALGAT
Jean-Pierre SEISSON, délégué de Chateaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants par Philippe BATOUX

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Mme	Véronique BOUTEILLE, SMAVD
M.	Gilles BRIERE, Conseil Départemental de Vaucluse
Mme.	Frédéric COUTAZ, SMAVD
MM.	Odilon DESMOULINS, SMAVD
	Christian DODDOLI, SMAVD
	Roland GIRAUD, Commune de Villeneuve
	Julien GOBERT, SMAVD
	Bertrand JACOPIIN, SMAVD
Mmes.	Margaux KNISPEL, Métropole Aix Marseille Provence
	Béatrice MAYEN, Région sud
MM.	Etienne MASSE, SMAVD
	Patrick MATHIEU, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
	Olivier NALBONE, Région sud
	Jean-Christophe SIMON, Commune du Poët

Délibération n° 2021-34
Formation générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

Restauration de zones humides La Roque d'Anthéron, Plan d'Orgon et Le Puy Sainte Réparate

La restauration de la lône de Charpines en 2020 sur la commune de la Roque d'Anthéron a permis de recréer des milieux favorables à la Cistude d'Europe. Cette lône est la seule connue en Durance qui héberge cette espèce. Ces travaux sont également positifs puisque la présence de nombreux troncs rongés et un piège photos ont permis de révéler la présence de castors.

Afin de poursuivre les opérations de préservation des milieux humides, plusieurs secteurs à aménager sont pressentis sur les communes de La Roque d'Anthéron, Plan d'Orgon et du Puy Sainte Réparate.

Présentation des sites retenus et contenu du programme

Zone humide de Sanfla, Le Puy Sainte Réparate

Ce site, d'une surface de près de 25 ha est situé dans le Domaine Public Fluvial, bordé par la Durance au nord, l'ancienne décharge municipale à l'ouest. La présence d'une roselière bien développée confirme le caractère humide du secteur. Des roubines et des canaux d'irrigation permettraient d'alimenter le site. Toutefois, ces apports d'eau semblent parfois obstrués et donc non fonctionnels. A terme, le maintien de ce site remarquable et des espèces qu'il abrite ne semble pas assuré.

Il est proposé d'engager une expertise faune, flore et habitats, des relevés topographiques et un schéma du réseau hydraulique présent afin de bâtir un scénario de restauration (niveau esquisse). Des travaux pourront être engagés dans une seconde phase, en lien avec ceux de la Vélouroute.

Plan d'Orgon

Une observation de Cistude en hibernation vient de nous être rapportée dans une lône présente sur une parcelle récemment acquise par le SMAVD. Ce site apparaît comme potentiellement favorable à l'espèce avec la présence à la fois des gravières à l'amont et d'une mare très encaissée à l'aval situées dans le Domaine Public Fluvial. Des études plus précises doivent toutefois être engagées pour restaurer un habitat favorable à l'espèce.

Comme pour la zone humide précédente, il est proposé d'engager une expertise faune, flore, habitats ainsi que des relevés topographiques et une étude du fonctionnement hydraulique (nappe, canaux d'irrigation, ...) pour élaborer un scénario de restauration du milieu.

Site des Vannades, La Roque d'Anthéron

Ce site est localisé dans le Domaine Public Fluvial, sur une surface de près de 4ha, à l'aval du site des Charpines récemment restauré. Le secteur est ouvert, avec la présence de quelques bosquets et de cannes de Ravenne, espèce rare des bords de cours d'eau.

Les grands principes de restauration sont connus et éprouvés. Il est proposé d'engager les travaux de restauration de ce milieu afin de conforter la dernière population fonctionnelle de Cistude durancienne

Ce site pourra être mis en valeur par la pose de signalétique dédiée, dans le cadre des travaux de la véloroute.

Budget et calendrier prévisionnels

Le budget à prévoir pour ces opérations est de 160 000 €, réparti comme suit :

	Site des Vannades La Roque d'Anthéron Travaux	Zone humide de Sanfla Le Puy Sainte Réparade Etudes	Plan d'Orgon Etudes
TOTAL € HT	100 000 €	30 000 €	30 000 €
Agence de l'Eau (60%) € HT	60 000 €	18 000 €	18 000 €
Conseil régional (20%) € HT	20 000 €	6 000 €	6 000 €
Reste à charge SMAVD € HT	20 000 €	6 000 €	6 000 €

Des aides financières sont possibles dans le cadre de l'appel à projets « Eau et Biodiversité » porté par l'Agence de l'Eau. A cet effet, un dossier a été déposé fin avril et la décision d'aides est attendue pour le second semestre 2021.

D'autres financements peuvent être également sollicités auprès du Conseil régional, dans le cadre de la convention de partenariat avec le SMAVD. Une demande d'aides a également été déposée début mai 2021.

Pour le site des Vannades, les travaux pourront ainsi s'effectuer en fin d'année 2021 et début d'année 2022, ce qui est davantage propice à la préservation du milieu naturel.

Pour les sites du Puy Sainte Réparade et de Plan d'Orgon, les expertises faune / flore pourront être programmées au printemps 2022.

*Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- Approuve le principe de l'appel à projet « Eau et Biodiversité » ;
- Autorise le Président à solliciter les financements correspondants ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 16 JUN 2021

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT